



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 133 de l'ordre du jour provisoire*

**Budget-programme de l'exercice
biennal 2014-2015**

Treizième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le treizième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement a été établi en application du paragraphe 34 de la section II de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale. Il fait le point de l'état d'avancement du projet depuis la parution du douzième rapport annuel (A/69/360) et répond aux demandes formulées par l'Assemblée aux paragraphes 9 et 14 de sa résolution 69/274.

En septembre 2014, le plan-cadre d'équipement était pratiquement achevé, à temps pour l'ouverture de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Entre septembre 2014 et la date à laquelle le présent rapport a été établi, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a continué de mener à bien les activités postérieures aux travaux de rénovation et de procéder à la clôture financière et administrative du projet.

Après la clôture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement en juin 2015, c'est au Bureau des services centraux d'appui, qu'a été confiée la responsabilité de mener à bien le restant des activités inscrites au cahier des charges initial – la démolition du bâtiment de la pelouse nord, l'aménagement paysager définitif et les travaux relatifs aux dispositifs de sécurité devant être mis en place sur la voie de desserte au niveau des 42^e et 48^e Rues – et de s'acquitter des tâches afférentes à la clôture financière et administrative du projet.

Les travaux qui feront suite à la phase de rénovation et les activités de liquidation seront financés au moyen des ressources déjà approuvées pour le plan-cadre d'équipement.

* A/70/150.



La situation financière du projet continue de cadrer avec les prévisions présentées dans le douzième rapport annuel (A/69/360), une fois prises en compte les décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/274.

Au 30 juin 2015, le coût définitif du projet (hormis la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, conformément à la résolution 69/274 de l'Assemblée générale) était estimé à 2 150,4 millions de dollars, montant correspondant au total des ressources approuvées. Ces ressources englobent le budget initial de 1 876,8 millions de dollars et des dons d'un montant de 114,3 millions de dollars, auxquelles s'ajoutent des intérêts créditeurs et le fonds de réserve opérationnelle d'un montant de 159,4 millions de dollars, mais elles n'incluent pas le coût des activités connexes ni celui des activités afférentes au centre informatique auxiliaire qui, additionnés, se chiffrent à 158,9 millions de dollars. À l'heure actuelle, alors que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a fermé ses portes et que plus de 90 % des fonds ont été dépensés, les dépassements de coûts au titre du plan-cadre d'équipement s'élèvent à 159,4 millions de dollars, soit 8 % du montant total du budget initial et des dons qui ont été approuvés.

Le plan-cadre d'équipement a atteint l'objectif qu'il s'était fixé, à savoir rénover et moderniser les locaux du Siège durant la phase de construction qui a duré de 2008 à 2014, malgré les difficultés soulevées par la refonte majeure des normes de sécurité en 2010, qui a nécessité de nouveaux dispositifs de sécurité renforcés dont la conception et l'installation ont duré toute une année. Le projet a aussi eu à subir les effets de l'ouragan Sandy en 2012.

Le tableau 2 du cinquième rapport annuel (A/62/364) sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement montre que ce plan devait être achevé au milieu de 2013. La rénovation des locaux du Siège était pratiquement terminée en septembre 2014, date à laquelle le Siège a pu accueillir le débat général et où tous les bâtiments relevant du projet tel qu'il avait été revu, étaient occupés. Les travaux ont été menés à bien avec un an de retard, car il a fallu tout ce temps pour concevoir et mettre en place les nouveaux dispositifs de sécurité renforcés, et pour remédier aux effets de Sandy.

Les nombreux enseignements tirés et l'expérience acquise à la faveur de cette initiative sans précédent seront pris en compte lors de la mise en œuvre des futurs projets de construction gérés par le Secrétariat.

I. Vue d'ensemble

1. Le plan-cadre d'équipement, dont l'exécution vient de s'achever, est le projet de construction et de rénovation le plus ambitieux et le plus complet jamais entrepris par l'ONU.
2. Il a atteint ses objectifs initiaux, à savoir respecter et préserver l'architecture originale historique du Siège, tout en modernisant les installations afin de les rendre conformes aux normes applicables en matière d'accessibilité, de sécurité, de sûreté et de technologie.
3. Les activités de planification ont commencé en 1999, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a été créé en 2002 et la phase de construction qui a démarré en 2008 s'est achevée en 2014.
4. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport chaque année sur l'état d'avancement des travaux et le calendrier du projet, les dépenses prévues jusqu'à son achèvement et sa situation financière. Le présent rapport est le treizième à être présenté à l'Assemblée.
5. Depuis la parution du douzième rapport annuel (A/69/360) en août 2014, la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale a été achevée à temps pour l'ouverture de la soixante-neuvième session, en septembre 2014, tandis que les travaux restants menés dans d'autres parties du complexe ont, pour la plupart, fini d'être exécutés entre octobre 2014 et juin 2015.
6. Plusieurs activités de construction de moindre importance postérieures à la rénovation ont continué d'être menées à bien après la fermeture du Bureau chargé du Plan-cadre d'équipement en juillet 2015. Ce reliquat de travaux, dont l'achèvement est prévu pour la fin de 2016, sera géré par le Bureau des services centraux d'appui.
7. Le coût définitif du plan-cadre d'équipement s'élève à 2 150,4 millions de dollars¹. Les sommes de 139, 8 millions de dollars et de 15 millions de dollars que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement avait auparavant avancées pour couvrir les dépenses connexes et les dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire, sont désormais financées par l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 69/274. On trouvera dans les sections qui suivent des réponses aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 9, 11, 12, 13 et 14 de la section VIII de la résolution susmentionnée.

II. Stratégie et état d'avancement du projet

8. Lorsqu'en septembre 2014, les travaux du bâtiment de l'Assemblée générale ont pour l'essentiel été achevés et que ce bâtiment a été occupé, le plan-cadre d'équipement a commencé à toucher à sa fin. Les travaux restants entrepris au premier semestre de 2015 ont compris l'ouverture du Centre des visiteurs en janvier 2015, l'expansion du périmètre de sécurité sur la 1^{re} Avenue et l'achèvement des

¹ L'excédent de 400 000 dollars par rapport au montant indiqué dans le document (A/69/360) correspond à la somme des contributions volontaires en espèces versées par certains États Membres pour financer les coûts d'entretien et de réparation de leurs contributions en nature à l'Organisation.

travaux consacrés aux sous-sols. La clôture financière du plan-cadre d'équipement, qui incluait la clôture de contrats à prix maximum garanti passés avec la société de travaux publics et qui étaient en cours, et le règlement des principales factures définitives, est intervenue au premier semestre de 2015.

9. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a collaboré étroitement avec la Division des achats à l'établissement du cahier des charges et à la passation de marchés aux fins de la démolition du bâtiment de la pelouse nord, de l'aménagement paysager définitif du site de cette pelouse et de l'achèvement des travaux de sécurité prévus aux entrées de la voie de desserte situées sur les 42^e et 48^e Rues. Ces chantiers qui devraient démarrer en 2015 ne s'achèveront cependant pas avant 2016, comme cela est indiqué aux chapitres III et IV ci-dessous.

10. L'Assemblée générale a approuvé en décembre 2006, par sa résolution 61/251, le budget total du projet afférent au plan-cadre d'équipement, d'un montant de 1 876,7 millions de dollars, décision qui était fondée sur le choix du Secrétaire général de privilégier la stratégie IV approuvée par l'Assemblée en décembre 2007 dans sa résolution 62/87, sans augmentation du budget qu'elle avait approuvé l'année précédente.

11. La stratégie accélérée IV et les aménagements relatifs à la sécurité financés au moyen d'une contribution de 100 millions de dollars versée par le pays hôte prévoyaient l'exécution de nombreuses tâches, dont les suivantes ont déjà été menées à bien à la date de soumission du présent rapport :

- a) Location et aménagement de locaux transitoires situés à l'extérieur du complexe de l'ONU;
- b) Déménagement des services dans les locaux transitoires;
- c) Rénovation complète du bâtiment du Secrétariat;
- d) Retour des fonctionnaires dans le bâtiment du Secrétariat;
- e) Construction d'un bâtiment temporaire sur la pelouse nord pour accueillir les séances, les services d'appui connexes et certains bureaux;
- f) Organisation des réunions dans le bâtiment de la pelouse nord de sorte que le bâtiment des conférences puisse être vidé;
- g) Rénovation complète du bâtiment des conférences et exécution du sous-projet visant à renforcer le bâtiment de façon à le rendre plus sûr;
- h) Réinstallation des services dans le bâtiment des conférences et programmation des séances dans ce bâtiment;
- i) Aménagement du bâtiment de la pelouse nord de façon à réunir deux salles en une pour accueillir l'Assemblée générale le temps des travaux;
- j) Quasi-achèvement des travaux de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale;
- k) Réinstallation des services de l'Assemblée générale dans le bâtiment de l'Assemblée générale;
- l) Achèvement et mise en service du nouveau poste de contrôle de sécurité (sud) et installation de bornes de protection et d'autres dispositifs de sécurité sur la 1^{re} Avenue entre les 42^e et 45^e Rues et entre les 47^e et 48^e Rues;

- m) Achèvement des travaux dans le bâtiment de l'Assemblée générale;
- n) Achèvement du poste de contrôle de sécurité (nord) et installation de bornes de protection et d'autres dispositifs de sécurité sur la 1^{re} Avenue entre la 45^e et la 47^e Rue.

III. Calendrier du projet

12. Le calendrier du plan-cadre d'équipement est resté dans l'ensemble le même que celui présenté au tableau 2 du douzième rapport annuel (A/69/360). On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous une mise à jour du calendrier.

13. L'installation des derniers dispositifs de sécurité entre les 42^e et 48^e Rues le long de la 1^{re} Avenue devrait commencer à la fin de 2015 et s'achever à la fin de 2016 au plus tard, sous réserve que les négociations avec le fournisseur retenu aboutissent.

14. La rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud demeure en suspens pour des raisons de sécurité, ainsi que l'Assemblée générale en a été informée à sa soixante-neuvième session et aux sessions antérieures, tandis que les futures propositions seront soumises pour approbation à l'Assemblée générale, à titre de projets distincts du plan-cadre d'équipement conformément au paragraphe 14 de la section VIII de la résolution 69/274 de l'Assemblée générale.

15. Le bâtiment provisoire de la pelouse nord sera démoli ainsi que cela avait été prévu. Comme suite à une demande formulée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et pour répondre aux besoins du débat général de la soixante-dixième session, on a décidé d'attendre la conclusion de ce débat pour donner le coup d'envoi aux travaux de démolition susmentionnés. À la date où le présent rapport a été établi, l'on était en train de planifier ces travaux et les fournisseurs ont été invités à soumettre des offres. Sous réserve que les négociations avec le fournisseur retenu aboutissent, le projet de démolition devrait démarrer en octobre 2015 et s'achever au début de 2016, suivi du projet d'aménagement paysager qui devrait être mené à bien à la fin de la même année.

16. Des mesures provisoires ont été prises au titre de la politique de réduction du taux d'occupation des bâtiments, (telle qu'elle est exposée au paragraphe 63 ci-après) pour déplacer certaines fonctions hébergées dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud et tenter ainsi de remédier aux problèmes de sécurité soulevés par le Département de la sûreté et de la sécurité.

Tableau 1
Calendrier d'exécution envisagé pour le plan-cadre d'équipement

Élément du projet	Délais indiqués dans le document A/62/364		Délais indiqués dans le document A/63/477		Délais indiqués dans le document A/64/346		Délais indiqués dans le document A/65/511		Délais indiqués dans le document A/66/527		Délais indiqués dans le document A/67/350		Délais indiqués dans le document A/68/352		Délais indiqués dans le document A/69/360		Projections actuelles		Statut		
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin			
	2008	Mi- 2009	2008	Mi- 2009	2008	Fin 2009	2008	Fin 2009	2008	Fin 2009	2008	Fin 2009	2008	Fin 2009	2008	Fin 2009	2008	Fin 2009		2008	Fin 2009
Construc- tion du bâtiment de la pelouse nord	Début 2008	Mi- 2009	Début 2008	Mi- 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Mi- 2008	Fin 2009	Achevé
Bâtiment du Secrétariat	Début 2009	Début 2012	Début 2009	Début 2012	Fin 2009	Mi- 2012	Début 2010	Mi- 2012	Début 2010	Mi- 2012	Début 2010	Mi- 2012	Début 2010	Mi- 2012	Début 2010	Mi- 2012	Début 2010	Mi- 2012	Début 2010	Mi- 2012	Achevé
Bâtiment des conférences	Mi- 2009	Mi- 2011	Mi- 2009	Mi- 2011	Fin 2009	Fin 2011	Début 2010	Début 2012	Début 2010	Fin 2012	Début 2010	Fin 2012	Début 2010	Début 2013	Début 2010	Début 2013	Début 2010	Début 2013	Début 2010	Début 2013	Achevé
Bâtiment de l'Assemblée générale	Mi- 2011	Mi- 2013	Mi- 2011	Mi- 2013	Fin 2011	Fin 2013	Début 2012	Fin 2013	Début 2013	Mi- 2014	Début 2013	Mi- 2014	Mi- 2013	Mi- 2014	Mi- 2013	Mi- 2014	Mi- 2013	Mi- 2014	Mi- 2013	Mi- 2014	Achevé
Bâtiment de l'annexe sud	Début 2011	Début 2012	Début 2011	Début 2012	Fin 2011	Début 2013	Début 2012	Mi- 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Suspendu
Bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammar skjöld	Début 2012	Début 2013	Début 2012	Début 2013	Début 2013	Fin 2013	Début 2012	Fin 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Suspendu
Achèvement de la rénovation du Siège de l'ONU	Début 2008	Mi- 2013	Début 2008	Mi- 2013	Fin 2008	Fin 2013	Mi- 2008	Fin 2013	Mi- 2008	Mi- 2014	Mi- 2008	Mi- 2014	Mi- 2008	Fin 2014	Fin 2008	Fin 2014	Fin 2008	Fin 2014	Fin 2008	Fin 2014	Achevé
Fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et transfert des activités au Bureau des services centraux d'appui																	Mi- 2015	Mi- 2015			Achevé

Élément du projet	Délais indiqués dans le document <i>A/62/364</i>		Délais indiqués dans le document <i>A/63/477</i>		Délais indiqués dans le document <i>A/64/346</i>		Délais indiqués dans le document <i>A/65/511</i>		Délais indiqués dans le document <i>A/66/527</i>		Délais indiqués dans le document <i>A/67/350</i>		Délais indiqués dans le document <i>A/68/352</i>		Délais indiqués dans le document <i>A/69/360</i>		Projections actuelles		Statut
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	
Démolition du bâtiment provisoire sur la pelouse nord et aménagement paysager du site														Début	Fin	Fin	Fin		En cours ^a
														2015	2015	2015	2016		
Travaux liés à la sécurité au niveau de la 42 ^e Rue et de la 48 ^e Rue														Début	Fin	Fin	Fin		Achevé
														2015	2015	2015	2016		

^a La démolition du bâtiment provisoire de la pelouse nord et l'aménagement paysager du site seront achevés à la fin de 2016 au plus tard. Bien qu'ils accusent un retard par rapport au plan initial, retard dû à la nécessité d'utiliser le bâtiment de la pelouse nord pour les besoins du débat général de 2015, ces travaux seront menés à bien dans les délais prévus par le plan-cadre d'équipement, c'est-à-dire d'ici à la fin de 2016.

IV. Activités restantes après les rénovations

17. Les rénovations étant terminées, le Bureau des services centraux d'appui entreprendra les activités restantes énumérées ci-dessous.

a) Démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord : il s'agira notamment de transférer les utilisateurs des espaces qui demeurent en service, notamment des bureaux pour le personnel du Département de la sûreté et de la sécurité, des salles de classe et des bureaux d'enseignants, des bureaux pour le personnel de passage et autres, et de procéder à l'enlèvement du bâtiment. Cette tâche sera achevée d'ici au début de 2016.

b) Remise en état paysagère du site et réinstallation des œuvres d'art et dons situés à l'extérieur : le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a mené à bien les travaux préparatoires de cette activité et le Bureau des services centraux d'appui lancera les travaux, qui ne pourront toutefois être entrepris qu'après l'achèvement de la tâche a) ci-dessus.

c) Travaux liés à la sécurité à la hauteur des 42^e et 48^e Rues, y compris le réaménagement des entrées nord et sud de la rampe d'accès pour permettre l'installation d'un quai de déchargement à la 48^e Rue et la modification du dispositif de circulation à la 42^e Rue : ces travaux ne pourront débuter qu'après la délivrance des permis de construire nécessaires par la ville hôte. Ils dureront jusqu'à 12 mois et devraient s'achever à la fin de 2016.

V. Responsabilité

18. Le projet de plan-cadre d'équipement a été géré par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, la direction stratégique étant assurée par le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, qui est responsable de la bonne exécution du projet, dont il a activement contrôlé les progrès afin de s'assurer que les tâches restantes soient achevées dans les délais prévus, que les coûts soient bien maîtrisés et que tous les risques soient gérés et atténués.

19. Par ailleurs, le Secrétaire général et l'équipe du projet ont bénéficié des conseils d'un comité d'architectes experts créé par le Secrétaire général en décembre 2009, conformément aux instructions données par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/292. Le Conseil consultatif pour le plan-cadre d'équipement est composé de Kent Barwick (États-Unis d'Amérique), Susan Kibue (Kenya), Stefan Kurylowicz (Pologne), K. T. Ravindran (Inde), Anna Torriani (Suisse) et Jaime Zettel (Brésil). Il s'est réuni à neuf reprises pendant la durée du projet et il a fourni des contributions détaillées et des commentaires au sujet des plans et des travaux.

20. À la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement en juillet 2015, la responsabilité et l'exécution de certaines activités prévues après les rénovations dans le projet d'origine ainsi que certaines tâches administratives ont été transférées au Bureau des services centraux d'appui.

21. Le Secrétaire général adjoint à la gestion a été tenu au courant de tous les arrangements relatifs à la transition et il veille à la bonne et prompte réalisation de toutes les activités restantes. Afin de garantir la cohérence du dispositif de

responsabilisation, il demeure chargé de la supervision globale des activités restantes et il est responsable de leur achèvement.

22. Le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui, qui relève du Secrétaire général adjoint à la gestion, est chargé de la gestion quotidienne des activités restantes. Il rend compte de l'avancement des travaux chaque semaine au Secrétaire général adjoint et régulièrement au Comité de gestion.

23. En prévision de la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, de nombreuses réunions ont été tenues entre celui-ci et le Bureau des services centraux d'appui afin de traiter de toutes les questions relatives au transfert et à l'entretien des systèmes et du matériel une fois que l'entrepreneur les aurait achevés et installés. Des fonctionnaires du Bureau des Services centraux d'appui ont participé aux réunions hebdomadaires du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement pendant la transition afin de garantir un transfert complet et en douceur de toutes les responsabilités relatives aux activités restantes du projet.

24. Le Bureau des services centraux d'appui est chargé de gérer l'exécution des éléments restants du cahier des charges. Dans le cadre de la planification de la succession, il a accueilli le personnel ayant acquis des compétences techniques et de fond dans le cadre du projet, qui a été transféré dans ses services jusqu'à l'achèvement des activités restantes.

25. En outre, le Comité des commissaires aux comptes continuera d'examiner et de vérifier les aspects financiers du plan-cadre d'équipement jusqu'à la clôture des comptes, qui aura lieu une fois les derniers versements aux fournisseurs effectués. Il entreprendra également un audit complet des activités restantes du plan-cadre d'équipement au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

VI. Avantages du plan-cadre d'équipement

26. Le plan-cadre d'équipement a produit les résultats et les avantages attendus par les États Membres, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Avant la mise en route du projet, l'état du complexe du Siège était tel qu'il n'était pas envisageable de l'utiliser à long terme. Les principaux systèmes des bâtiments, y compris leurs composantes mécaniques et électriques et leur imperméabilisation, étaient très vétustes. En outre, les normes de fonctionnement et les codes avaient été renforcés et les attentes des usagers avaient augmenté depuis la construction du complexe, de sorte que les bâtiments n'étaient plus conformes aux normes applicables en matière de sécurité, notamment en cas d'incendie, à la préservation de l'énergie ou à l'accessibilité pour tous. En conséquence, en septembre 2008, la ville hôte a publié une directive interdisant la visite du Siège aux élèves des écoles publiques de New York.

27. Les principaux problèmes étaient les suivants : d'importantes fuites, l'effritement du béton, des fissures dans les tuyaux, l'explosion de soupapes de vapeur, des pannes électriques, une déperdition d'énergie en raison de la vétusté des fenêtres, le manque de précision des signaux de l'alarme incendie et l'absence de système fiable d'extincteur automatique. Les coûts énergétiques augmentaient et on estimait que 25 % de la vapeur consommée était gaspillée en raison de la non-étanchéité des valves et de la corrosion des tuyaux. Il y avait peu de capteurs ou de dispositifs de contrôle d'énergie. La déficience des systèmes de protection contre

l'incendie, les grandes quantités d'amiante et les défaillances de l'infrastructure de sécurité risquaient d'avoir des conséquences désastreuses.

28. Par des réparations et des rénovations majeures, le plan-cadre d'équipement a rectifié ces problèmes pour offrir à l'Organisation un bâtiment sûr, adapté et économique sur le plan de l'énergie, dans lequel conduire ses affaires essentielles. En outre, les avantages esthétiques du projet se traduisent par un environnement de travail plus confortable, plus agréable et plus ergonomique dans les bureaux et les espaces de réunions. Grâce à la restauration des importants éléments historiques du complexe, le Siège de l'Organisation sera préservé pour les générations à venir.

29. Les principaux éléments de la remise en état réalisée dans le cadre du plan sont les suivants :

a) L'installation de dispositifs contre les explosions et les attentats terroristes;

b) L'élimination de la totalité de l'amiante et des matériaux dangereux et l'amélioration de toute l'infrastructure, qui ont permis de créer un environnement plus sûr, plus sain et plus propre;

c) La mise en place d'un dispositif d'extincteurs automatiques et d'un système d'alarme incendie complets;

d) Le remplacement des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation;

e) La modernisation du câblage et des tableaux électriques;

f) Le remplacement de l'éclairage et des plafonds;

g) La remise en état ou la réfection des finitions endommagées;

h) La consolidation et la modernisation des systèmes de distribution de données;

i) L'amélioration de la signalisation et la rénovation des toilettes et des ascenseurs.

30. En raison du statut intergouvernemental et juridique de l'Organisation des Nations Unies, le Siège n'est inscrit au patrimoine d'aucun gouvernement et d'aucune juridiction. De ce fait, c'est l'Assemblée générale qui a pris l'initiative de le préserver. Son site mérite une restauration de haut niveau étant donné qu'il s'agit d'un complexe légendaire et connu du monde entier. Il a fallu remettre en état soigneusement les surfaces d'origine de chaque chambre. Tous les bureaux, les fauteuils, les battants, les finitions et autres objets en bois ont été retirés, décapés puis repeints. Des années de saleté et de crasse ont été retirées de toutes les surfaces.

31. Le plan-cadre d'équipement achevé, le complexe du Siège est économique sur le plan de l'énergie, débarrassé des matériaux dangereux et conforme aux normes applicables au bâtiment et à la sécurité et aux normes incendie de la ville hôte. En outre, il offre une accessibilité complète à tous, comme indiqué ci-dessous :

a) Le complexe du Siège satisfait toutes les normes de sécurité modernes et raisonnablement applicables;

b) L'architecture originale de cet édifice historique a été préservée dans toute la mesure possible, comme cela a été indiqué dans le paragraphe précédent;

c) Les méthodes les plus économiques et les plus viables sur le plan technologique ont été choisies et appliquées pour toutes les réparations et mises en état, ce qui a permis :

i) Une réduction de la consommation d'énergie de 50 % au moins;

ii) Une réduction de 45 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie (mesurée d'après le Protocole des gaz à effet de serre du World Resources Institute, compte tenu des effets conjugués du dioxyde de carbone, de l'oxyde nitreux et du méthane, calculés en équivalents CO₂);

iii) Une diminution de 40 % la consommation d'eau (il a été fait état d'une réduction de même ampleur dans le précédent rapport);

d) Les réductions de la consommation d'énergie découlent surtout de plusieurs initiatives clefs, notamment :

i) Le remplacement des façades de verre extérieures ayant perdu leur étanchéité, qui avaient atteint la fin de leur durée d'utilité et devaient être remplacées pour des raisons de sécurité;

ii) Le remplacement du matériel de refroidissement détérioré et inefficace, qui avait également atteint la fin de sa durée d'utilité;

iii) L'installation de nouveaux systèmes électroniques de gestion du bâtiment qui permettent de contrôler la consommation énergétique à distance et d'éviter le gaspillage;

iv) L'installation d'un nouveau système d'éclairage à haut rendement.

32. Les réductions de la consommation d'eau découlent de l'installation :

a) De nouveaux lavabos, urinoirs et toilettes à faible débit ou à débit dosé;

b) D'un nouveau système d'irrigation des espaces paysagers à haut rendement.

33. En outre, le complexe rénové du Siège de l'ONU a été évalué selon plusieurs systèmes nationaux mesurant la viabilité des projets de construction au regard des normes environnementales² ³. Le complexe du Siège dans son ensemble a été certifié « Or » selon les critères du LEED et le bâtiment du Secrétariat a obtenu le niveau « Platine ». Le complexe a également reçu l'équivalent des excellentes notes suivantes : « Très bien » (BREEAM), « A » (CASBEE) et « Quatre étoiles » (Green Star).

² Le système utilisé aux États-Unis d'Amérique est connu sous le nom de Leadership in Energy and Environmental Design (LEED). Le système utilisé au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est connu sous le nom de Building Research Establishment Environmental Assessment Method (BREEAM). Le système utilisé au Japon s'appelle Comprehensive Assessment System for Building Environmental Efficiency (CASBEE) et celui de l'Australie est appelé Green Star.

³ En raison du statut international de l'Organisation des Nations Unies, elle n'a cherché à faire certifier le projet de plan-cadre d'équipement par aucun système national.

34. La réalisation du plan-cadre d'équipement a également amélioré les conditions d'accessibilité physique depuis l'extérieur du complexe et à l'intérieur de celui-ci, puisqu'il est maintenant pleinement accessible et utilisable par les personnes handicapées. Les grands domaines dans lesquels des améliorations ont été réalisées sont les suivants :

- a) Les entrées (avec des portes à ouverture assistée à toutes les entrées principales);
- b) La circulation horizontale à l'intérieur du bâtiment, les portes ayant l'espacement, la largeur et la pression adaptées;
- c) La circulation verticale, tous les ascenseurs étant accessibles, leurs boutons étant situés à une hauteur adéquate;
- d) Les toilettes accessibles à tous, maintenant en nombre suffisant;
- e) Les systèmes de sécurité des personnes, dotés de hauts parleurs et de stroboscopes;
- f) Des panneaux de signalisation conformes aux normes relatives à la taille minimale, ainsi qu'une transcription en braille (français et anglais) de toutes les informations permanentes;
- g) Le renforcement du soutien pour les appareils d'audition assistée à induction, qui permet la transmission directe à ces derniers;
- h) Les estrades de toutes les salles de conférence, qui ont été suffisamment abaissées pour permettre d'y monter par une rampe d'accès.

VII. Contrôles et audits

35. Depuis la publication du précédent rapport annuel, le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne ont poursuivi leurs travaux d'audit.

36. Le Comité a procédé à un audit du plan-cadre d'équipement de mars à mai 2015. Dans son rapport annuel pour l'année terminée le 31 décembre 2014 [A/70/5 (Vol. V)], ayant constaté que les travaux entrepris au titre du plan-cadre d'équipement étaient pratiquement achevés en septembre 2014, il a estimé qu'il s'agissait là d'un accomplissement tout à fait remarquable compte tenu de la complexité du projet et des difficultés rencontrées au départ.

37. La structure des dépenses, telle qu'analysée par le Comité, se décomposait comme suit : plan-cadre d'équipement; réaménagement axé sur la sécurité; dons; centre informatique auxiliaire; dépenses connexes. Le Comité a indiqué que la décision d'exclure les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud du champ d'application du projet avait permis de ramener le montant estimatif du coût final du plan-cadre d'équipement à 2 309 millions de dollars⁴, soit une diminution de 65 millions de dollars par rapport aux prévisions.

⁴ Dont 4 millions de dollars au titre du centre informatique auxiliaire, imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

38. Le Bureau des services de contrôle interne a effectué plusieurs audits du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et publié des rapports sur les audits des contrats à coût maximal garanti pour la rénovation des bâtiments de l'Assemblée générale et du Secrétariat. Il a aussi élaboré un rapport sur la clôture globale du projet. Les résultats des audits du contrat à coût maximal garanti pour le bâtiment de l'Assemblée générale et de la clôture globale du projet étaient satisfaisants. À la lecture des réponses fournies par l'Administration, le Bureau a classé les deux recommandations qu'il avait formulées dans son audit du contrat à coût maximal garanti pour le bâtiment du Secrétariat.

39. Des mesures positives ont été prises par l'Administration pour donner suite aux recommandations du Comité et du Bureau, dont la mise en œuvre est décrite à la section VIII, ci-après.

VIII. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

40. Dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2014 [A/70/5 (Vol. V)], le Comité a conclu que les travaux du plan-cadre d'équipement étaient pratiquement terminés en septembre 2014, ce qui était particulièrement remarquable compte tenu de la complexité du projet et des difficultés rencontrées initialement. Il a également constaté qu'on était parvenu, ces dernières années, à limiter les dépassements de coûts et les retards observés depuis le début de la mise en œuvre du projet.

41. Il a noté que, sur les neuf recommandations qu'il avait formulées dans ses rapports pour les années terminées le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, 2 (22 %) avaient été appliquées intégralement, 5 (56 %) étaient en cours d'application, 1 (11 %) n'avait pas été appliquée et 1 (11 %) avait été classée par le Comité.

42. Le projet étant presque achevé et le volume de travail restant à effectuer ayant considérablement diminué, il a indiqué que le niveau de risque lié aux financements s'en trouvait proportionnellement réduit. Si certaines recommandations antérieures ne revêtaient plus la même importance qu'avant dans l'optique du plan-cadre d'équipement, elles demeuraient tout à fait pertinentes et essentielles si les futurs projets d'équipement devaient être menés à bonne fin, ainsi que pour l'exécution des travaux restant à effectuer.

43. S'agissant des formules d'organisation du travail modulables, de l'utilisation d'une approche fondée sur les risques pour déterminer, affecter et présenter les fonds pour imprévus, de l'utilisation faite des actifs dans la stratégie de financement, de la révision des arrangements établis pour assurer l'entretien et de la mise en place d'un dispositif d'appréciation des projets indépendant, le Comité a constaté que des progrès avaient été accomplis.

44. Il a particulièrement fait ressortir que la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale avait été terminée, pour l'essentiel, à temps pour la tenue du

débat général, en septembre 2014, ce qui constituait un succès de taille compte tenu des retards pris dans les premières étapes du projet et des conséquences de la tempête Sandy.

45. Pour l'année terminée le 31 décembre 2014, le Comité a formulé cinq recommandations principales :

a) Continuer de suivre attentivement la réalisation des travaux restants et veiller à ce qu'ils soient terminés au plus tard en décembre 2016, sans dépassement du budget;

b) S'assurer que les résultats prévus, y compris les avantages financiers et autres, ont bien été obtenus sur la base des investissements consentis dans le plan-cadre d'équipement, et en rendre compte;

c) Accélérer la clôture des contrats restants pour qu'il soit possible d'établir avec certitude le coût final du plan-cadre d'équipement et libérer les fonds résultant d'économies éventuelles;

d) Communiquer le montant total des économies éventuellement réalisées à la clôture des contrats et mettre en place des dispositifs de gouvernance appropriés visant à déterminer l'utilisation qui pourrait en être faite, en envisageant en premier lieu de restituer les sommes inutilisées aux États Membres;

e) Appliquer aux futurs grands projets les principaux enseignements tirés du plan-cadre d'équipement, notamment ceux dont le Comité a dressé la liste dans le rapport qu'il a récemment consacré à cette question.

46. En ce qui concerne la recommandation formulée au paragraphe 44 e), le Bureau des services centraux d'appui a regroupé les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement et ceux qui avaient été tirés d'autres projets récemment menés par l'Organisation; le document correspondant a été annexé au rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760, annexe II). De plus, le Bureau va en inclure la liste dans les directives générales relatives à la gestion des projets de construction, qui devraient être publiées d'ici à la fin de 2015 – et qui reprendront en outre les enseignements pertinents recensés par le Comité des commissaires aux comptes dans le rapport susmentionné.

B. Recommandations du Bureau des services de contrôle interne

47. Le Bureau des services de contrôle interne s'est dit satisfait des résultats de l'audit du contrat à coût maximal garanti pour le bâtiment de l'Assemblée générale et n'a pas formulé de recommandation dans son rapport. Il a constaté ce qui suit : a) l'efficacité des procédures de recrutement d'entreprises spécialisées par le contractant; b) la qualité du contrôle des activités de traitement des factures exercé par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement; c) la pertinence du dispositif de contrôle des avenants aux contrats.

48. À l'issue de son audit du contrat à coût maximal garanti pour le bâtiment du Secrétariat, le Bureau des services de contrôle interne avait formulé deux recommandations, qui ont été intégralement appliquées par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, aussi ont-elles été classées. Il a été remédié aux lacunes signalées par les consultants : les plans et manuels qui n'avaient pas encore été

fournis l'ont été et la retenue de garantie a donc pu être remboursée. En outre, le BSCI a constaté que la liste de travaux à compléter avait été réexaminée et mise à jour et que l'élaboration du projet de déclaration de clôture financière du projet était adéquate.

49. Les résultats de l'audit de la clôture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement étant satisfaisants, le Bureau des services de contrôle interne n'a pas formulé de recommandation à ce sujet. Il a constaté ce qui suit : a) un plan de clôture était en place et les retards prévus dans la clôture des contrats à coût maximal garanti avaient pu être évités; b) des dispositifs adéquats avaient été mis en place pour le suivi et le contrôle du plan de clôture; c) d'une manière générale, la diminution progressive des effectifs était menée conformément au Statut et au Règlement du personnel en vigueur; d) des dispositifs étaient en place pour la maintenance des nouveaux systèmes transférés au Bureau des services centraux d'appui; e) des dispositions avaient été prises pour l'archivage des documents.

IX. Programme de dons pour l'exécution du plan-cadre d'équipement et sollicitation de contributions volontaires

50. Comme indiqué à l'Assemblée générale dans les rapports d'activité annuels précédents, le Secrétariat a collaboré avec plusieurs missions permanentes qui étaient prêtes à verser des contributions volontaires supplémentaires au titre du plan-cadre d'équipement si, en retour, telle ou telle salle ou zone du Siège était officiellement placée sous leur patronage. Un programme de dons pour l'exécution du plan-cadre d'équipement a été institué conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/270 et 64/228.

51. Depuis la publication du douzième rapport annuel, il a été procédé à l'inauguration ou à la cérémonie de réouverture de plusieurs zones situées à l'intérieur du bâtiment de l'Assemblée générale et placées sous le patronage de certains États Membres, à savoir le Café viennois (Autriche), le nouveau salon situé au deuxième étage au sud de la salle des séances plénières (Chine), l'espace de convivialité situé au niveau du deuxième balcon (nouveau mobilier fourni par le Bangladesh) ainsi que l'espace situé au rez-de-chaussée, à proximité de l'entrée des délégués – ajout d'un élément de décoration à un don existant (Nouvelle-Zélande). Par ailleurs, le Secrétariat a collaboré avec deux États Membres (Finlande et Thaïlande) désireux de remplacer le mobilier de salon dont ils avaient fait don antérieurement dans le bâtiment de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général remercie tous les États Membres qui ont participé au programme de dons.

52. Au 30 juin 2015, le montant des dons reçus des États Membres s'élevait au total à 114,3 millions de dollars, celui de leurs contributions en nature à 2,5 millions de dollars. Depuis la publication du douzième rapport annuel, les États Membres ont versé des contributions volontaires en espèces d'un montant total de 410 000 dollars aux fins de la conservation et de l'entretien de dons antérieurs.

X. Œuvres d'art et dons

53. La rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale a rendu nécessaire le déménagement d'œuvres d'art offertes à l'Organisation au fil des ans, essentiellement par des États Membres. Un nombre important de celles qui étaient exposées à l'intérieur ont été réinstallées dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord le temps que les travaux soient effectués. Certains États Membres ont accepté de récupérer momentanément des objets dont ils avaient fait don à l'Organisation, pour les restaurer ou les nettoyer.

54. Depuis la réouverture du bâtiment de l'Assemblée générale en septembre 2014, le Secrétariat coopère étroitement avec des États Membres ayant fait don d'œuvres d'art à l'Organisation aux fins de la réinstallation de celles-ci, une cérémonie marquant l'occasion. Il s'agit, entre autres, de l'Arabie saoudite (kiswa), de l'Arménie (khatchkar), du Brésil (« Guerre et Paix », fresques de Candido Portinari), de l'Estonie (installation intitulée « Mother tree »), du Koweït (boutre), de la Lettonie (étoffe intitulée « Hope »), du Mexique (Fraternidad, fresque de Rufino Tamayo), de la République islamique d'Iran (tapis offerts en 1953 et 2005) et du Sénégal (tapisserie intitulée « Maagala tuuba »).

55. Le Secrétaire général est extrêmement reconnaissant envers les États Membres qui ont repris temporairement leurs dons afin de les préserver, de les nettoyer et de les stocker pendant la durée des travaux rendus nécessaires par le plan-cadre d'équipement.

XI. Problèmes de sécurité relatifs aux bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud

56. Au paragraphe 11 de la section VIII de sa résolution 69/274, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'engager un dialogue de haut niveau avec la ville hôte afin de régler les problèmes de sécurité relatifs aux bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, et de lui rendre compte à ce sujet dans son treizième rapport annuel.

57. Toutefois, des études visant à évaluer la capacité de résistance de ces bâtiments aux menaces venues des voies routières adjacentes (voir par. 78, document [A/65/511](#)) ont révélé qu'aucun des bâtiments ne pouvait être rénové pour un coût raisonnable de manière à pouvoir être occupé en toute sécurité. La cause en est leur structure, relativement légère, et la proximité de la bretelle de sortie du FDR Drive.

58. De ce fait, comme indiqué à l'Assemblée générale dans les neuvième, dixième, onzième et douzième rapports annuels ([A/66/527](#), [A/67/350](#), [A/68/352](#) et [A/69/360](#)), les plans de rénovation des deux bâtiments ont été suspendus.

59. En réponse à la demande qui lui a été faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/274 en avril 2015, le Secrétariat a redoublé d'efforts pour parvenir à un accord avec le pays et la ville hôtes sur les mesures à prendre pour faire face aux problèmes de sécurité qui se posent le long de la 42^e Rue. À l'heure de soumettre le présent rapport, aucun progrès n'avait été accompli à cet égard.

60. Au paragraphe 13 de la section VIII de sa résolution 69/274, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, dans son treizième rapport annuel, les mesures prises et devant être prises pour déplacer les activités actuellement exécutées dans les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud.

61. Au paragraphe 77 du douzième rapport annuel (A/69/360), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale de son intention de réfléchir à des mesures provisoires visant à déplacer les activités exécutées dans ces deux bâtiments de façon à protéger le personnel de l'Organisation et à assurer la continuité des opérations.

62. En conséquence, au début de 2015, le Secrétariat a entamé les travaux de planification et de construction visant à transférer certaines fonctions actuellement exécutées dans ces bâtiments de la manière la plus économique possible et à réduire le taux d'occupation du bâtiment de la Bibliothèque, comme l'a recommandé le Département de la sûreté et de la sécurité

63. Le plan visant à « réduire le taux d'occupation » consiste à limiter le nombre de fonctionnaires présents dans les salles situées du côté nord du bâtiment de la Bibliothèque et à vider le côté sud, qui servira uniquement d'espace de stockage de matériel et d'ouvrages. Ce plan exclut l'usage de l'auditorium et de la cafétéria, ainsi que tout rassemblement au 4^e et dernier étage (penthouse) de la Bibliothèque.

64. Les classes, ainsi que certains bureaux qui se situaient auparavant dans le bâtiment de l'annexe sud, ont été transférés dans le bâtiment originel de la pelouse nord, au 3^e sous-sol du bâtiment provisoire de la pelouse nord, et la salle des interprètes ainsi que les postes de travail pour personnel de passage ont été transférés au 15^e étage du bâtiment du Secrétariat.

65. Conformément aux recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité, le Secrétariat a fermé la cafétéria principale du bâtiment de l'annexe sud en juillet 2015. Avant de procéder à sa fermeture, le Secrétariat a collaboré avec les fournisseurs de services de restauration en vue de prendre d'autres dispositions pour assurer ces services. À la date de l'établissement du présent rapport, ces dispositions étaient les suivantes : a) rétablissement des services de restauration à l'extrémité sud du 4^e étage du bâtiment des conférences, y compris le point de collecte des commandes passées en ligne (là où était situé le restaurant du personnel, le « Staff Café »); b) mise en place, au 1^{er} sous-sol du bâtiment du Secrétariat (là où se situaient les services postaux), d'un service de plats à emporter; c) création d'un point de collecte pour les commandes passées en ligne ainsi qu'un service de distribution de collations et de café à l'extrémité nord du hall du Secrétariat.

66. Le plan visant à réduire le taux d'occupation des bâtiments est considéré comme une solution provisoire, qui n'est pas nécessairement celle qui sera retenue à long terme, mais qui reste compatible avec toutes les propositions qui ont été présentées à l'Assemblée générale pour répondre aux besoins en locaux sur le long terme.

67. On estime le coût des solutions provisoires adoptées pour les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, telles que détaillées précédemment, à environ 14 millions de dollars, un montant qui a été couvert intégralement par le budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement. Sur ces 14 millions de dollars, 5 étaient destinés à des infrastructures pour les nouveaux services de restauration,

4 à la reconfiguration du bâtiment de la Bibliothèque et 5 à la création de nouvelles classes et salles de repos au 3^e sous-sol.

68. Tenant compte de la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 12 de la section VIII de sa résolution 69/274 et du fait que les problèmes de sécurité relatifs aux bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud ne sont toujours pas résolus, le Secrétaire général continue de penser qu'en attendant que la question de la sécurité soit réglée, il y aurait tout intérêt à ce que les projets relatifs à la Bibliothèque et à la cafétéria soient pris en compte dans la décision que l'Assemblée générale prendra ultérieurement au sujet des besoins en locaux à long terme du Siège, comme indiqué au paragraphe 76 du douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/69/360).

XII. Situation financière du plan-cadre d'équipement

A. État des recouvrements et sources de financement

69. Au paragraphe 15 de la section VIII de sa résolution 69/274, l'Assemblée générale a noté que le coût définitif du plan-cadre d'équipement, tel que l'avait présenté le Secrétaire général dans le douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/69/360), était de 2 304,8 millions de dollars. Sans compter les dépenses connexes et les dépenses relatives au centre informatique auxiliaire engagées au titre du plan-cadre d'équipement (soit 154,8 millions de dollars), les coûts afférents au projet s'élevaient à 2 150,0 millions de dollars. Au paragraphe 14 de la même résolution, l'Assemblée réaffirme qu'elle est déterminée à ce que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et l'annexe sud soient rénovées et prie le Secrétaire général de lui présenter selon les procédures établies, pour examen et approbation, des propositions de rénovation de ces deux bâtiments qui constituent des projets distincts du plan-cadre d'équipement.

70. Dès lors, le plan-cadre d'équipement englobe : a) les travaux de rénovation initialement approuvés par l'Assemblée générale, exception faite des travaux de construction de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, en application de la résolution 69/274 de l'Assemblée générale; b) le projet de réaménagement axé sur la sécurité, qui est entièrement financé par le pays hôte; c) les travaux relevant du programme de dons du plan-cadre d'équipement, lequel est également entièrement financé.

71. Au 30 juin 2015, aucune augmentation n'était prévue au titre du budget global du projet. Les dépenses prévues jusqu'à l'achèvement des travaux du plan-cadre d'équipement s'établissent à 2 150,4 millions de dollars, dont 0,4 million de dollars correspondent à des contributions volontaires supplémentaires que certains États Membres ont versées depuis la parution du précédent rapport annuel.

72. Le montant total approuvé au titre du plan-cadre d'équipement est de 2 150,4 millions de dollars; il comprend : a) 1 876,7 millions de dollars de crédits affectés aux travaux prévus initialement, b) 14,3 millions de dollars de donations, dont 0,4 million de dollars ont été versés depuis la parution du précédent rapport annuel, c) 159,4 millions de dollars provenant des intérêts créditeurs et de la réserve

opérationnelle du plan-cadre d'équipement, et d) 100,0 millions de dollars de fonds destinés au projet de réaménagement axé sur la sécurité.

73. Le montant de 2 150,4 millions de dollars a été intégralement affecté au règlement des obligations échues au titre des activités de rénovation.

74. Avec un coût définitif estimé à 2 150,4 millions de dollars, comparé au budget initialement approuvé de 1 876,7 millions de dollars, auquel s'ajoutent 114,3 millions de dollars de contributions volontaires, le projet a donné lieu à un dépassement des coûts de 159,4 millions de dollars, soit 8 %.

75. On trouvera dans le tableau 2 une comparaison du montant total des ressources approuvées pour le plan-cadre et du coût total jusqu'à l'achèvement du plan-cadre.

Tableau 2

Comparaison des ressources affectées au projet du plan-cadre d'équipement et des dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du plan-cadre, au 30 juin 2015

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>Références</i>
Total des crédits ouverts de 2004 à 2011	1 876,7	Résolutions 57/292, 59/295, 60/248, 60/256, 60/282, 61/251, 62/87 et 64/228
Contributions volontaires	14,3	Reçues au titre du programme de dons destiné à financer le plan-cadre d'équipement
Intérêts créditeurs (jusqu'en 2015) et réserve opérationnelle	159,4	Résolutions 66/258, 67/246 et 68/247 A
Financement du réaménagement axé sur la sécurité	100,0	Contributions du pays hôte
Montant total des ressources disponibles	2 150,4	
Coût des travaux de rénovation prévus dans le projet initial et des travaux supplémentaires, notamment au moyen du programme de dons	2 050,4 ^a	
Coût du projet de réaménagement axé sur la sécurité	100,0	
Coût total du projet jusqu'à son achèvement	2 150,4	

^a Ce montant représente une réduction de 64,6 millions de dollars par rapport aux chiffres présentés dans le précédent rapport annuel (A/69/360, tableau 3). Cette réduction s'explique par le résultat net de : i) une diminution de 65 millions de dollars due à l'exclusion des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud des travaux exécutés au titre du plan-cadre d'équipement, comme l'a approuvée l'Assemblée générale dans sa résolution 69/274; ii) une augmentation de 0,4 million de dollars provenant des contributions volontaires reçues depuis la parution du précédent rapport annuel.

76. Au 30 juin 2015, les contributions restant dues au titre du plan-cadre d'équipement pour l'année 2011 et les périodes antérieures s'élevaient à 0,4 million

de dollars. Les contributions volontaires ont été acquittées dans leur totalité. Le Secrétaire général est extrêmement reconnaissant envers les États Membres pour toutes les contributions qu'ils ont versées, qui ont permis la bonne exécution du plan-cadre d'équipement.

B. Intérêts créditeurs, réserve opérationnelle et solde de trésorerie

77. Le montant des intérêts créditeurs relatifs au solde des fonds du plan-cadre d'équipement devrait s'élever à 114,4 millions de dollars au 31 décembre 2015. En application de la section IV de la résolution 68/247 de l'Assemblée générale, le solde des intérêts créditeurs à la fin de 2015 et de la réserve opérationnelle, soit un montant de 45 millions de dollars, ont été transférés à la trésorerie du compte du plan-cadre d'équipement pour le financement des dépenses restantes.

C. Dépenses consacrées au projet du plan-cadre d'équipement et ressources nécessaires jusqu'à l'achèvement du projet

78. Le coût définitif du projet du plan-cadre d'équipement est estimé à 2 150,4 millions de dollars. Au 30 juin 2015, le montant cumulé des dépenses s'établissait à 2 137,9 millions de dollars, ce qui signifie que 99,4 % du montant prévu jusqu'à l'achèvement du projet avaient été utilisés. L'état récapitulatif le plus récent du montant total des dépenses engagées et des dépenses restant à engager est présenté dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3

Dépenses consacrées au projet et ressources nécessaires jusqu'à l'achèvement du projet, au 30 juin 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses		Prévisions de dépenses	Total
	Du début du projet jusqu'en juin 2015	De juillet 2015 jusqu'à l'achèvement du projet		
Plan-cadre d'équipement				
Services contractuels de conception	168 828,5	–		168 828,5
Frais engagés au titre du personnel du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement	32 409,4	1 712,6		34 122,0
Coûts du personnel d'appui	15 107,6 ^a	141,0 ^b		15 248,6
Dépenses de fonctionnement et frais divers	12 545,6	510,0 ^c		13 055,6
Gestion du programme et autres consultants	52 929,8	3 316,0		56 245,8
Études techniques et travaux	1 364 646,3	49 702,5		1 414 348,8
Coût des locaux transitoires (y compris les loyers y afférents)	554 600,8	–		554 600,8
Total partiel	2 201 068,0	55 382,1		2 256 450,1

	Dépenses		Prévisions de dépenses	Total
	Du début du projet jusqu'en juin 2015	De juillet 2015 jusqu'à l'achèvement du projet		
Ajustements sur des périodes antérieures	9 204,0	–		9 204,0
Montant corrigé des dépenses consacrées au projet	2 210 272,0	55 382,1		2 265 654,1
Économies réalisées au titre d'annulations d'engagements	(172 371,1)	(42 900,0)		(215 271,1)
Total partiel	2 037 900,9	12 482,1		2 050 383,0
Projet de réaménagement axé sur la sécurité	100 000,0	–		100 000,0
Montant total des dépenses consacrées au projet de plan-cadre d'équipement	2 137 900,9	12 482,1		2 150 383,0

^a Fonctionnaires du Secrétariat [Département de la sûreté et de la sécurité, Bureau des affaires juridiques, Bureau des services centraux d'appui (Division des achats), Bureau des services de contrôle interne et Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (Division de la comptabilité)] affectés au plan-cadre d'équipement.

^b Fonctionnaires du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (Division de la comptabilité) et du Bureau des services centraux d'appui (Division des achats) du Secrétariat.

^c Comité des commissaires aux comptes et coûts de fonctionnement.

79. Le tableau 3 indique que les dépenses consacrées au projet de juillet 2015 jusqu'à l'achèvement des travaux sont estimées à 55,4 millions de dollars, soit 12,5 millions en valeur nette si l'on tient compte des 42,9 millions de dollars d'économies réalisées au titre d'annulations d'engagements.

80. Les dépenses prévues restantes concernent les activités succédant aux travaux de rénovation et les solutions provisoires adoptées pour les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, comme mentionné à la section XI du présent document, ainsi que la clôture et le rapprochement final des comptes afférents à l'ensemble des contrats encore actifs. Étant donné que les travaux touchent à leur fin et que plus de 99 % des fonds approuvés au titre du projet ont été comptabilisés, aucune augmentation des dépenses consacrées au projet et aucune modification de l'ampleur ou de la portée des travaux ne sont prévues pour le moment.

81. Toutefois, en juillet 2015, l'Organisation a reçu un avis d'arbitrage en tant que tierce partie mise en cause dans un litige opposant le maître d'œuvre, Skanska, et l'un de ses sous-traitants spécialisés dans l'électricité. À la date de l'établissement du présent rapport, le Bureau des affaires juridiques examinait cette affaire et prenait les dispositions nécessaires pour qu'un conseiller externe représente le Secrétariat dans l'éventualité où ce litige serait porté à l'arbitrage, conformément aux règles d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

XIII. Dépenses connexes et centre informatique auxiliaire

82. Le montant total des dépenses connexes s'élevait à 139,7 millions de dollars au 30 juin 2015. Par rapport aux chiffres présentés dans le précédent rapport annuel (A/69/260, annexe II), cela représente une diminution de 0,1 million de dollars, qui

s'explique par la baisse des dépenses engagées par le Bureau des services centraux d'appui et par l'augmentation des économies réalisées au titre d'annulations d'engagements. Aucune autre dépense n'est prévue après juin 2015.

Tableau 4
État récapitulatif des dépenses connexes par départements et bureaux, déduction faite des économies réalisées au titre d'annulations d'engagements antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Département/bureau</i>	<i>Total des dépenses au 30 juin 2015</i>
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	2 911,1
Département de l'information	24 253,8
Bureau des services centraux d'appui	27 453,5
Bureau chargé du plan-cadre d'équipement	49 512,8
Bureau de l'informatique et des communications	2 615,5
Construction (Bureau de l'informatique et des communications)	6 185,4
Département de la sûreté et de la sécurité	26 808,2
Total	139 740,3^a

^a La réduction de 71 700 dollars par rapport aux dépenses connexes prévues dans le document [A/69/360](#) est due à la baisse des dépenses (71 300 dollars) engagées au titre du personnel temporaire du Bureau des services centraux d'appui qui s'explique par le départ anticipé du titulaire d'un poste de la classe P-4 (étant donné que les travaux touchaient à leur fin, ils ont été redistribués parmi le personnel existant) et aux économies plus importantes (400 dollars) réalisées au titre d'annulations d'engagements contractés par le Département de la sûreté et de la sécurité. Ces montants seront inscrits en tant que solde résiduel à rembourser aux États Membres, comme indiqué au paragraphe 87 ci-dessous.

83. Le coût final du centre informatique auxiliaire, déduction faite des économies réalisées au titre d'annulations d'engagements, est de 19,3 millions de dollars.

84. Les dépenses connexes (de 139,7 millions de dollars) et celles relatives au centre informatique auxiliaire (de 19,3 millions de dollars) s'élèvent à 159,0 millions de dollars, dont 4,2 millions sont financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au titre du centre informatique auxiliaire, conformément aux résolutions 63/269 et 64/228 de l'Assemblée, et les 154,8 millions restants sont financés conformément aux dispositions du paragraphe 16 de la section VIII de la résolution 69/274 de l'Assemblée.

XIV. Montant total des dépenses engagées et ressources nécessaires

85. Comme indiqué au tableau 5, le montant total des dépenses engagées au 30 juin 2015, qui comprend les dépenses consacrées au plan-cadre d'équipement de 2 137,9 millions de dollars, comme indiqué dans la section XII.C du présent document, les dépenses connexes de 139,7 millions de dollars et le coût du centre

informatique auxiliaire de 19,3 millions (dont 4,2 millions sont financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix), s'établit à 2 296,9 millions de dollars.

86. Les ressources totales nécessaires de juillet 2015 jusqu'à l'achèvement du projet s'élèvent à 12,5 millions de dollars, comme indiqué à la section XII.C du présent document, ce qui signifie que le montant total définitif des ressources nécessaires au titre du plan-cadre d'équipement s'établit à 2 309,4 millions de dollars.

Tableau 5

Montant total des dépenses engagées au 30 juin 2015 et dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du projet

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Du début du projet jusqu'en juin 2015</i>	<i>De juillet 2015 jusqu'à l'achèvement du projet</i>	Total
Dépenses consacrées au projet			
Plan-cadre d'équipement	2 037 901	12 482	2 050 383
Projet de réaménagement axé sur la sécurité	100 000	–	100 000
Total partiel	2 137 901	12 482	2 150 383
Coûts non liés au projet			
Dépenses connexes	139 740		139 740
Centre informatique auxiliaire	15 040		15 040
Total partiel	154 780		154 780
Total	2 292 681	12 482	2 305 163
Contribution du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au centre informatique auxiliaire	4 228		4 228
Total, comprenant la contribution du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 296 909	12 482	2 309 391

87. Le quatorzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement sera présenté à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante et onzième session. Il est prévu de clôturer les comptes du plan-cadre d'équipement lorsque les activités succédant aux travaux de rénovation restants seront achevées et que les derniers paiements des fournisseurs auront été versés, à la suite de quoi le Secrétaire général présentera un rapport final à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-douzième session. Dans l'éventualité où il subsisterait un solde des ressources affectées au projet et aux dépenses connexes, les montants constatés seraient comptabilisés dans les états financiers définitifs, et une proposition sur la manière de les restituer aux États Membres figurerait dans le rapport final du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement.

XV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

88. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale :

a) De prendre note des progrès accomplis depuis la parution du douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement;

b) De le prier de présenter le quatorzième rapport annuel à la partie principale de sa soixante et onzième session pour lui rendre compte de l'état d'avancement du projet, du calendrier des travaux, du coût total prévisionnel du projet à son achèvement, de l'état des contributions, des intérêts créditeurs et de la réserve opérationnelle.
